



## L'Association internationale de la Libre Pensée exige que les responsables et les complices des crimes de l'Eglise catholique répondent de leurs actes

Une enquête a été ouverte par le parquet de Lyon après plusieurs plaintes contre de hauts responsables de l'Eglise catholique incluant le cardinal archevêque de Lyon Philippe Barbarin pour non-dénonciation des prêtres ayant commis des agressions sexuelles sur des mineurs de moins de 15 ans, passible, dans le droit français de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.



Le juge en charge de l'affaire étudie actuellement le dossier après les déclarations des victimes présumées du prêtre Bernard Preynat affirmant que les responsables du Diocèse de Lyon, dont le Cardinal Barbarin, ont négligé de dénoncer ce prêtre à la police, comme la loi française l'exige. Ce dernier aurait été alerté sur ces crimes depuis 1991. Le prêtre avait reconnu avoir abusé sexuellement de jeunes scouts entre 1986 et 1991, au sein du groupe qu'il avait animé pendant 20 ans.

Selon l'AFP, le Vatican avait auparavant apporté son soutien à l'archevêque de Lyon, affirmant qu'il avait toute sa confiance et qu'il traiterait le problème avec « une grande responsabilité ». Une source proche du cardinal affirmait même que « cette remarque ne vise en aucune manière le cardinal Barbarin qui presque immédiatement après avoir rencontré une première victime avait suspendu le Père Preynat et pris conseil à Rome, et cela bien avant qu'une première plainte ne soit déposée. »



Le directeur exécutif de la **National Secular Society** du Royaume-Uni, **Keith Porteous Wood**, également porte-parole de l'**Association Internationale de Libre Pensée**, qui a travaillé depuis de nombreuses années sur ce dossier des abus sexuels commis par des prêtres et a fourni de multiples preuves aux

Nations-Unies quant au silence coupable de l'Église catholique, a déclaré à propos de cette affaire : *« J'en appelle au juge d'instruction afin de faire un exemple dans ce diocèse et de poursuivre en justice à la fois l'agresseur présumé et ceux qui pensent qu'ils peuvent bafouer la loi en toute impunité »*

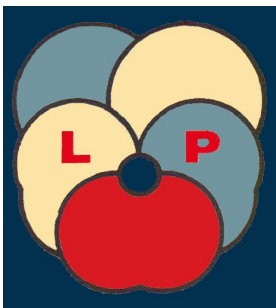
La Commission Pontificale pour la protection des mineurs a réaffirmé mi-février que les évêques avaient obligation de signaler les cas d'abus sexuels auprès des autorités civiles, mais chaque déclaration du pape à ce sujet est plus modérée que la précédente. L'an dernier il avait annoncé la constitution d'un « *Tribunal de l'Église* » (plutôt qu'un renforcement de la loi) pour traiter ce genre de cas, mais ce tribunal ne s'est jamais réuni. Au retour de sa visite au Mexique, le pape a déclaré, toujours de manière plus « *modérée* », que de tels évêques devraient démissionner – sans même dire qu'il les obligerait à le faire. Le soutien implicite à Barbarin signifie que l'idée même que les évêques pourraient respecter la loi a été abandonnée.

Les ecclésiastiques français semblent mener la résistance face à l'obligation de rapporter les abus sexuels auprès des autorités civiles, permettant ainsi aux coupables d'échapper à la prison et aux abus de continuer en toute impunité. Cette réaffirmation de la Commission pontificale rapportée ci-dessus, fait suite à une session de formation des nouveaux évêques tenue au Vatican au cours de laquelle le cardinal français Tony Attrella (prêtre du diocèse de Paris, psychothérapeute et enseignant au collège des Bernardins) a expliqué aux évêques qu'ils n'étaient pas obligés de rapporter les cas d'abus sexuels auprès des autorités civiles. En 2014 les Nations-Unies avaient fustigé le Vatican après qu'un cardinal eut félicité un évêque français pour avoir défié la loi et refusé de rapporter un de ces cas après de la justice.

Dans la plupart des pays, cette mesure n'est pas obligatoire, malgré le fait que les Nations-Unies aient recommandé qu'elle le soit, comme par exemple en Irlande.



<http://www.internationalfreethought.org/>



**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE**  
*Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)*  
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –  
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84  
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5